ÉTÉ 2016 | LUMIÈRE ET FORCE N°320

LE MAG DE L'ÉNERGIE

Libre et Indépendant

DOSSIER

Vacances, aide au départ, CESU, logement, sports, loisirs, solidarité...

tour d'horizon de nos propositions pour l'amélioration des activités sociales

FO ÉNERGIE ET MINES

Toute l'actu des IEG sur *www.fnem-fo.org*

ENGIE
Le soleil
éclaire maintenant
le jour et la nuit
Avec ENGIE, l'énergie est maintenant plurielle.
Premier acteur du solaire en France, ENGIE développe
des solutions plus respectueuses de l'environnement
pour favoriser la transition énergétique.
engie.com
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
ENGIE - SA AU CAPITAL DE 2 435 285 011 € - RCS NANTERRE 542 107 651 - © Antoine Meyssonnier

04
DOSSIER
Activités sociales aux IEG

07
BRANCHE
FO signe les avenants PEI et PERCO I

09
ENTREPRISES EN BRÈVES

EDF :
- Point sur Hinkley Point
- Négociations à la chaîne

ENGIE :
- L'activité Gaz
- Orientations générales ?

ERDF :
- Smart grid ou affaires européennes
- Un accord transformé en DUE (Décision Unique de l'Employeur)

GRDF :
- Projet d'entreprise et EOAI
- Modification d'organisation

RTE :
- RTE joue au yoyo avec son CET !
- RTE regroupe ses Fonctions Centrales à la Défense

13
FO CADRES
décode le numérique

15
FICHES PRATIQUES
Prévoyance décès actifs
Lentilles de contact
Logement : CIL - Pass Assistance
Arrêt, accident du travail ou maladie professionnelle

19
HISTO/SOCIO
Les IEG face au présent, interview Anne Salmon

21
FORUM
Parole d'un militant
Courrier des lecteurs

25
PASSION SERVICE PUBLIC
Sauvegarde retraites : suite
Brèves infos

29
BRÈVES

ÉDITO

Plus que jamais, résister !

En ce 70e anniversaire de la loi de nationalisation, le mot résister reste plus que jamais d'actualité.

C'est pourquoi nous sommes pleinement investis, avec notre Confédération, dans les journées d'action contre la loi « travail » qui démantèle les garanties collectives. Dans les entreprises de la branche, nous sommes à EDF de tous les combats pour la défense de tous les salariés et bien sûr le projet Hinkley Point dont nous demandons le report de 3 ans.

Nous sommes aussi aux côtés des salariés d'ENGIE, qui font l'objet d'un plan de restructuration, de ceux d'Uniper dont la pérennité est en jeu et des ELD qui sont de plus en plus en difficulté.

Vincent Hernandez
Secretaire Général FO Énergie et Mines

N° ISSN : 0153-7865

60 RUE VERGNIAUD, 75013 PARIS - 01 44 16 86 20 - CONTACT@FNEM-FO.ORG

Directeur de la publication : Vincent HERNANDEZ - **Équipe de rédaction :** Sandrine LHENRY, Rémy SCOPPA, Sandra REYMOND, Étienne VIANSSON PONTÉ, Florence PENNONT, Marine GIMENEZ **Photos :** Médiathèque FO Énergie et Mines, Shutterstock - **Conception graphique :** Studio Ephedream - http://www.ephedream.com - **Impression :** Compedit Beauregard, ZI Beauregard – BP39, 61600 La Ferté Macé, 02 33 37 08 33

DOSSIER Activités sociales aux IEG

L'humain toujours au centre de nos préoccupations

Les salariés des IEG ont conscience de leur chance en termes d'activités sociales : pour preuve, le taux de participation aux dernières élections de la CCAS (plus de 60 %). Mais cette révolution sociale a du plomb dans l'aile : déclin de la dotation patronale, mauvaise gestion du majoritaire, remise en cause du système par les directions, le gouvernement et certaines organisations syndicales.

Petit tour d'horizon social des IEG ...

Nos propositions pour l'amélioration des activités sociales

Chèques vacances : chez FO, on le réclame depuis 1983... Nous souhaitons la mise en place du chèque vacances, abondé à hauteur de 50 % par la CCAS, pour permettre les départs en vacances pour tous.

Une véritable billetterie : cinéma, spectacles, concerts, parcs d'attractions...

Sport et Culture : création d'une carte C.I.L.S (Culture, Informations, Loisirs, Sports) qui prendrait en charge soit une partie de la licence sportive ou celle des ayants droit, soit des abonnements multimédias... au choix du salarié.

Aide au départ : face à l'explosion des coûts de déplacement depuis ces 40 dernières années, elle permettrait de financer les trajets entre son domicile et son lieu de villégiature.

CESU : développer le CESU multiservice, aujourd'hui seulement consacré à la garde petite enfance, afin de pouvoir bénéficier d'une aide à domicile (nettoyage, jardinage...), de cours...

Pour FO Énergie et Mines, les actions à mener doivent répondre aux attentes des Actifs, Retraités et leur famille en préservant la solidarité et l'égalité de traitement.

Logement étudiant, alternant, jeunes salariés : bourse d'échange de chambres chez l'habitant, pour permettre aux enfants d'agents étudiants, aux jeunes salariés ou aux apprentis de trouver un logement via un réseau IEG.

Vacances jeunes : FO défend le projet « coup de cœur », pour permettre aux 17 ans de choisir une destination « phare » à l'international avec affectation assurée.

La mise en place d'une vraie centrale d'achat nationale permettant d'obtenir des prix avantageux chez les voyagistes, les professionnels du loisir, les grandes chaines nationales de clubs de sports, des réductions sur les sites marchands en ligne actuellement en plein essor.

Restauration méridienne : chèque déjeuner pour tous les agents ne disposant pas d'un point de restauration sur leur lieu de travail.

Solidarité : l'action sanitaire et sociale fait partie intégrante des activités sociales. Son financement par le 1 % doit permettre d'aller bien au-delà de ce qui est proposé aujourd'hui afin d'accompagner les bénéficiaires confrontés à des aléas ponctuels ou permanents de la vie.

BRANCHE

FO signe les avenants PEI et PERCO I

En remettant sur la table ces avenants à la signature, la branche des IEG s'est mise en conformité avec la loi Macron du 6 août 2015 au cours du 1er trimestre 2016.

Le Plan d'Epargne Inter-entreprise est une mesure qui vise à permettre aux salariés de petites entreprises d'accéder à l'épargne salariale. Le Plan d'Epargne Retraite Collectif-Inter-entreprise leur permet d'épargner sur le long terme en vue de compléter leur revenu lors de la retraite.

Quelques nouveautés à compter du 1er janvier 2016

- Modification et harmonisation de la date limite de versement de l'intéressement et de la participation.
- Liberté d'effectuer des versements selon la période de son choix et de réviser le montant des cotisations volontaires sous réserve d'un plafond.

Le PERCO I

- Les versements correspondants aux jours de repos non pris sont augmentés.
- L'abondement par l'employeur est fixé à un minimum de 100€ brut par an.
- Son affectation, par défaut, des sommes placées par un mécanisme de gestion piloté dans la grille « sécuritaire ». Ainsi, à défaut de choix explicite du salarié, les versements dans le PERCO seront épargnés sur le support d'investissement le moins risqué.
- Enfin les nouveaux embauchés seront dorénavant informés des dispositifs de placement dès leur arrivée dans l'entreprise.

Le PEI

- La prime d'intéressement et les versements complémentaires éventuels de l'entreprise (abondement) peuvent être investis dans le PEI.
- La « participation » peut être investie dans le PEI, sous réserve que le PEI soit mentionné dans l'accord sur la « participation » de l'entreprise.
- Les versements volontaires sont possibles mais plafonnés.

TBWAPARIS

NOUS SOMMES POUR CEUX QUI RENDENT LA SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE, COMME SARAH, INFIRMIÈRE.

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES
NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE.

GMF 1ER ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

GMF

ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES et LA SAUVEGARDE. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

ENTREPRISES en brèves

EDF : Point sur Hinkley Point

La construction de 2 EPR à Hinkley Point nécessite plus de 16 Mds €. Cet investissement entache l'avenir d'EDF et demande 1 Md € d'effort aux salariés : faut-il se précipiter ?
Le gouvernement et les directions s'engagent dans des manœuvres périlleuses, l'organisation industrielle prévue avec l'interface anglaise comporte des risques sur les délais de réalisation et de compatibilité techniques. Tenir compte de la réalité de la filière en décalant de 3 ans garantirait un EPR optimisé.

ENGIE et l'activité Gaz

L'activité GAZ au sein d'ENGIE représente 48 % de l'EBITDA. La technicité, le savoir-faire des salariés du groupe dans ce domaine sont mondialement reconnus et enviés. Pour autant, ENGIE tarde à affirmer une stratégie volontariste vis-à-vis de cette activité historique pendant que d'autres comme TOTAL affichent une stratégie offensive sur le gaz.

EDF : Négociations à la chaîne

Les négociations s'enchaînent depuis plusieurs mois à un rythme soutenu : égalité professionnelle, temps de travail des cadres, épargne salariale, télétravail, CET...
À chaque fois, la direction impose un calendrier serré, rendant difficile l'information aux salariés. Pour FO Énergie et Mines, ces sujets d'importance méritent une autre approche, malgré les dires de la direction, justifiant son empressement par le contexte actuel. Rappelons que ce contexte est la conséquence de la libéralisation du marché de l'énergie, des injonctions de Bruxelles et des décisions de l'État.

ENGIE : Orientations générales ?

Quant à la transition énergétique qui est sur toutes les lèvres à la tour T1 (siège d'ENGIE) les orientations générales du groupe ne sont pas claires en la matière. En parallèle le groupe Allianz a l'intention de multiplier par deux ses investissements dans le secteur des infrastructures et dans les projets d'énergies renouvelables au cours des deux ou trois prochaines années.
Ces deux sujets sont primordiaux pour l'emploi et les salariés d'ENGIE : la DG doit passer des discours aux actes.

ERDF : Smart grid ou affaires européennes

Suite à la libéralisation des marchés de l'énergie, la Commission européenne fait évoluer la réglementation et condamne l'indépendance énergétique française.
L'arrivée de Linky et la décentralisation de la production changent la donne. ERDF tente de conserver une place centrale en développant et testant le modèle technologique et économique du « smart grid ». À terme, de nouveaux métiers apparaîtront pour piloter le réseau basse tension et gérer les données fournies par Linky. FO Énergie et Mines se prononcera sur ces évolutions dans les mois à venir.

> ***L'égalité salariale est un des fondements de l'égalité professionnelle***

ERDF : Un accord transformé en DUE (Décision Unique de l'Employeur)

Après plusieurs mois de négociations, le 3e accord (2016-2019) en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle à ERDF a vu le jour, mais il ne pourra pas s'appliquer dans la totalité, car frappé d'opposition.
FO avait signé cet accord, car il apportait de vraies nouveautés, tout en restant pragmatique et atteignable.
Pour FO Énergie et Mines, l'égalité salariale est un des fondements de l'égalité professionnelle, gage d'indépendance économique et d'autonomie individuelle et sociale.

GRDF : projet d'entreprise et EOAI

L'EOAI (projet d'Évolution de l'Organisation des Interventions) impacte lourdement l'emploi et la refonte des zones d'intervention, imposant la création d'une cellule de planification et de programmation propre à GRDF : il va conduire à la disparition de 23 unités clients fournisseur à janvier 2018. FO, opposée au démixtage du distributeur, a eu gain de cause sur nombre de revendications et demande la création d'une cellule pour les situations particulières et l'application de l'accord réorganisation par une prime d'adaptation.

RTE joue au yoyo avec son CET !

La direction de RTE manque décidément d'anticipation : après avoir redéfini le CET en 2007, elle a d'abord décidé de le déplafonner totalement en 2009. En 2015, devant la croissance effrénée des heures épargnées, elle décide de revenir au plafond légal avant d'entamer des négociations pour le relever !
Il est grand temps de figer durablement des dispositions de CET conformes aux souhaits des agents qui leur permettront de bâtir leur épargne temps sur le long terme !

Modification d'organisation à GRDF

Au 1er avril 2016, 8 Directions Clients Territoires au sein du Service Commun et une Délégation Patrimoine Industriel rattachée aux DR viennent se greffer aux entités opérationnelles de GRDF. Les lieux et conditions de travail, les missions et activités des salariés ne devaient pas être impactés. Pour FO Énergie et Mines, ce projet semble apporter toutes les garanties aux agents en termes de conditions de travail et de conciliation vie privée/professionnelle.

RTE regroupe ses Fonctions Centrales à la Défense

RTE vient de lancer le projet «La Défense 2018» qui vise à regrouper tous les agents des FC actuellement répartis dans 4 immeubles de la Défense et de Versailles sur un site unique.
Si FO est favorable au regroupement, celui-ci ne doit pas se faire à n'importe quel prix : la Direction a déjà annoncé sa volonté de réduire de 20 % la surface louée.
FO veillera à ce que les agents conservent de bonnes conditions de travail.

Parce qu'une image vaut mille mots

Libre et Indépendant

FO ÉNERGIE ET MINES

Retrouvez les vidéos sur notre site
www.fnem-fo.org

FO CADRES décode le numérique

Pour sa toute première conférence-débat sur le numérique, FO-Cadres a attiré plus d'une centaine de militants, le 9 mars dernier à la Confédération.

Le thème de la journée, « La protection de la vie privée des salariés », a été traité par Wafae EL BOUJEMAOUI, chef du service questions sociales et RH à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). La conférence a permis aux participants d'appréhender les enjeux de la Loi informatique et liberté, mais aussi de découvrir les moyens d'action qu'elle leur offre pour agir syndicalement en matière de défense de la vie privée des salariés.

Les échanges nourris ont permis de revenir sur les principes (proportionnalité, finalité, légalité) qui encadrent les contrôles exercés sur les salariés, ainsi que sur le droit d'accès et de revendication que ces derniers peuvent exercer auprès de leur employeur.

Cette première séquence autour de la protection de la vie privée des salariés ouvre un cycle de conférence sur les enjeux du numérique. Les prochaines journées traiteront des problématiques de l'emploi, du management et de l'usine du futur.

Ces débats sont au cœur de l'actualité. Ils ne doivent pas échapper à nos réflexions et à nos revendications syndicales, afin d'assurer le plus efficacement possible la défense des intérêts matériels et moraux de l'ensemble des salariés.

Source : la lettre FO-Cadres n° 163 /avril 2016

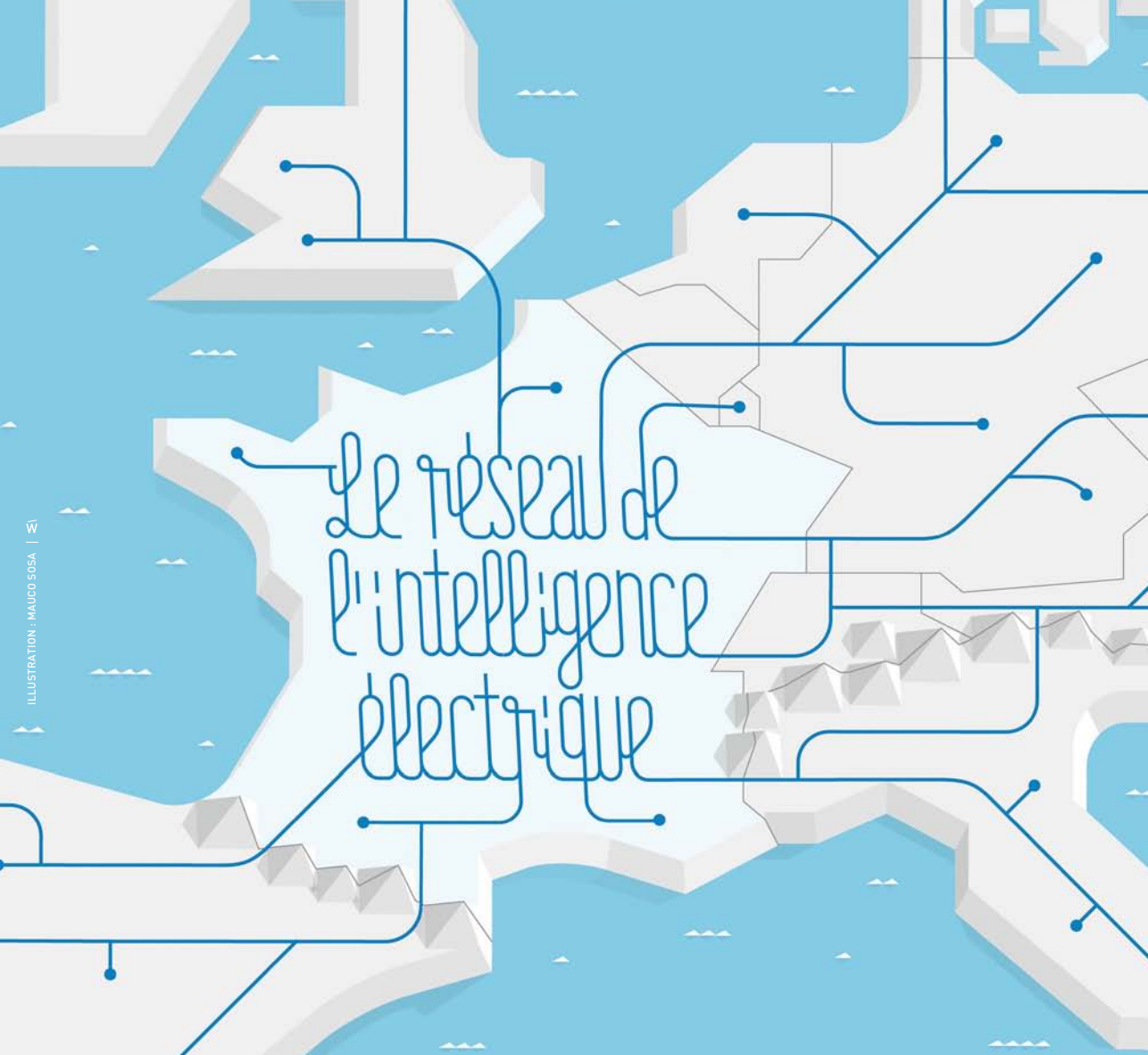

ILLUSTRATION : MAUCO SOSA | W\

MUTUALISER L'OFFRE ET LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ POUR QUE TOUTE L'EUROPE Y TROUVE SON COMPTE.

Les interconnexions qui relient le réseau français à 33 pays européens offrent des opportunités d'échanges d'électricité essentielles pour un système électrique économique, sûr et propre.

Retrouvez tous les projets RTE sur **rte-france.com**

Pour plus d'informations FLASHEZ-MOI !

Le réseau de l'intelligence électrique

Rte

FICHES PRATIQUES

À DÉTACHER

PRÉVOYANCE DÉCÈS DES ACTIFS

Les fédérations syndicales et les employeurs ont souhaité étendre la protection sociale dans les IEG en mettant en place une couverture Prévoyance Décès obligatoire pour les Actifs à compter du 1er janvier 2009.

CETTE PRÉVOYANCE DÉCÈS PERMET DE VERSER :

■ Un capital-décès en cas de décès accidentel ou non accidentel. Ce capital-décès bénéficie d'une majoration pour chaque enfant à charge.

■ Une garantie double effet en cas de décès du conjoint simultané ou postérieur à celui de l'agent.

■ Une rente éducation annuelle, à chaque enfant restant à charge.

■ Une allocation obsèques pour le décès de l'assuré, de son conjoint ou d'un enfant à charge.

■ Des Aides ponctuelles au travers d'un FONDS SOCIAL pour pouvoir répondre à des familles en difficulté suite au décès de l'agent.

PEUVENT EN BÉNÉFICIER :

■ Le conjoint de l'agent légalement marié, le partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité et le concubin de l'agent sous certaines conditions.

■ Les enfants légitimes, naturels, adoptifs ou recueillis :

- Âgés de moins de 22 ans.

- Âgés de 22 à moins de 26 ans (lorsqu'ils poursuivent des études secondaires ou supérieures. lorsqu'ils effectuent des stages de formation professionnelle ou sont sous contrat d'apprentissage).

- Les enfants atteints d'une incapacité permanente d'au moins 80 %, quel que soit leur âge.

Retrouvez les informations détaillées et chiffrées par FO sur ***www.fnem-fo.org.***

FO ÉNERGIE ET MINES

FICHES PRATIQUES

À DÉTACHER

LENTILLES DE CONTACT

L'Assurance Maladie prend en charge les lentilles de contact, si elles font l'objet d'une prescription médicale et correspondent à certaines affections précises.

S'il y a Tiers payants CAMIEG mais pas MUTIEG, adressez une facture acquittée directement à la MUTIEG. S'il n'y a ni l'un ni l'autre, adressez la facture acquittée à la CAMIEG, copie MUTIEG.

LES LENTILLES ACCEPTEES PAR LA SECURITE SOCIALE

La CAMIEG vous rembourse à 705 %, sur la base d'un forfait annuel maximum de 278,33 €, quel que soit le type de lentilles, et la MUTIEG vous rembourse en plus 1,5 % du PMSS soit 48,27 € maximum (enfant ou adulte).

Si votre opticien (ou son organisme d'affiliation) a signé une convention de Tiers payant avec la CAMIEG et la MUTIEG, vous en bénéficiez directement, il ne vous restera à régler que le reste à charge éventuel. Si votre opticien n'a pas signé de convention, ce dernier peut en demander l'application au cas par cas par fax à la MUTIEG.

LES LENTILLES REFUSEES PAR LA SECURITE

Il y a un remboursement forfaitaire annuel maximum CAMIEG de 92,30 € pour les adultes et 151,20 € pour les enfants.

La MUTIEG rembourse en plus 7,35 % du PSOCIALEMSS soit au maximum 236,52€ (enfant ou adulte).

En revanche, il n'y a pas de possibilité de Tiers payant MUTIEG, il faut donc lui envoyer une facture directement.

Avant d'effectuer votre achat, demandez un devis à votre opticien et envoyez-le à la MUTIEG pour avoir une estimation de vos remboursements.

Attention : les produits d'entretien pour lentilles ne sont pas remboursés.

FO ÉNERGIE ET MINES

FICHES PRATIQUES

À DÉTACHER

LOGEMENT : CIL - PASS ASSISTANCE

OBJECTIF :

Vous assister face aux difficultés relatives au logement.

POUR QUI ?

Ce service concerne les actifs et les pensionnés dans les cinq ans qui suivent leur cessation d'activité.

CONDITIONS

Le service est accessible dans tous les cas où le maintien dans le logement est mis en péril ou lorsque l'accès au logement est problématique.

POUR QUOI ?

- Favoriser l'accès au logement pour les salariés ayant de faibles ressources, un statut d'emploi précaire, un logement inadapté, etc.
- Prévenir les expulsions des locataires ou des accédants à la propriété.
- Prévenir et/ou travailler sur les conséquences du surendettement.
- Chercher des solutions pour les situations d'urgence : rupture professionnelle, perte d'emploi, séparation, surendettement, aide aux familles monoparentales, sinistre, maladie, décès, etc.

Autant d'événements qui mettent en cause la conservation de votre logement (impossibilité de payer le loyer, de rembourser un prêt immobilier ou de trouver un autre logement).

MODALITÉS :

Dès votre prise en charge, un conseiller CILGERE spécialement formé vous accompagne afin d'évaluer l'étendue de vos difficultés.

En fonction de votre situation, vous pourrez bénéficier d'un des services Sécurisation d'Action Logement ou être orienté vers des partenaires spécialisés : services sociaux, collectivités et associations.

CONTACT : *www.cilgere.fr*

« Vos demandes en ligne »

Contactez votre Représentant FO pour plus d'informations sur ce service ou directement le pôle expertise de la fédération : polexpertise@fnem-fo.org.

Le service d'accueil et de diagnostic, CIL-PASS assistance est gratuit et totalement confidentiel.

FO ÉNERGIE ET MINES

FICHES PRATIQUES

À DÉTACHER

ARRÊT, ACCIDENT DU TRAVAIL OU MALADIE PROFESSIONNELLE

ARRÊT DE TRAVAIL

■ Prévenez votre service et votre médecin-conseil dans les 24 heures.

■ Complétez et envoyez votre arrêt de travail ou votre bulletin d'hospitalisation dans les 48 heures (Volet 1 et 2 à votre médecin-conseil, volet 3 à votre chef de service).

■ Consultez spontanément votre médecin-conseil, quelle que soit la durée de l'arrêt. En cas de « sortie non autorisée », celui-ci peut vous examiner à votre domicile.

L'autorisation de déplacement ou de changement de domicile, après demande du médecin traitant, relève de l'accord du médecin-conseil.

ACCIDENT DU TRAVAIL OU MALADIE PROFESSIONNELLE

AT : Signalez l'accident à votre employeur dans les 24 heures, il fera la déclaration auprès de la CPAM de votre lieu de travail et vous délivrera la feuille de soin AT-MP.

MP : Faites la déclaration auprès de la CPAM de votre lieu de travail. Elle vous délivrera la feuille de soin AT-MP.

■ Votre médecin traitant vous établira :

- Un certificat médical initial décrivant les lésions et prescrivant éventuellement un arrêt de travail.
- Des certificats de prolongation d'arrêt ou de soins, si nécessaire.
- Un certificat final descriptif de guérison ou de consolidation.

■ La CPAM vous adressera la notification de guérison ou de consolidation pour clore votre dossier et faire valoir vos droits à réparation.

■ Adressez le volet 2 des certificats médicaux et copie des notifications de CPAM à votre médecin-conseil.

Même en l'absence d'arrêt de travail, prenez rendez-vous avec votre médecin-conseil.

Si besoin, n'hésitez pas à contacter :
polexpertise@fnem-fo.org.

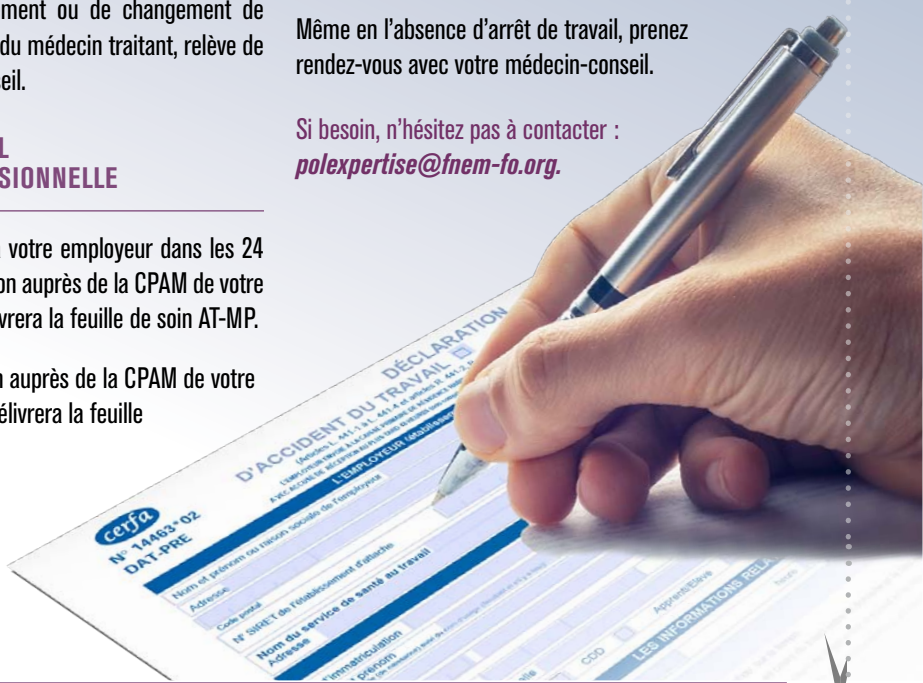

HISTO/SOCIO

Les IEG face au présent

Anne SALMON
professeure de sociologie
à l'Université de Lorraine

Dans son précédent numéro, Le Mag de l'Énergie revenait sur les origines des Industries Électriques et Gazières. En cette année anniversaire, il convient maintenant de faire le point sur les évolutions récentes de nos entreprises.

En 2011, Anne SALMON, professeure de sociologie à l'Université de Lorraine, site de Metz, a publié un ouvrage sur ce sujet spécifique* : minutieuse et sans concessions, elle révèle que la nouvelle organisation du travail instaurée par la privatisation du secteur de l'énergie « favorise l'effritement des solidarités » et contribue « à l'érosion de l'éthique professionnelle ». Cinq ans ont passé : le phénomène n'a fait qu'empirer… Derrière l'organisation, n'existerait-il pas une véritable stratégie de désyndicalisation des salariés ? Que faire, dans un contexte critique, face à cette désertification du collectif ? Éléments de réponse.

Le Mag de l'Énergie : Les analyses de votre ouvrage portant sur les fonctionnements et évolutions internes au sein des grandes sociétés des IEG demeurent vivement actuelles. Pouvez-vous nous faire le récit de votre enquête ?

Anne SALMON : Dans le cadre de mes analyses sur le discours éthique dans les entreprises, je suis allée voir des directions pour leur proposer mon projet d'étude sur la réception de ces discours par les salariés, mais j'ai fini par comprendre que la porte était fermée de ce côté-là : même si elles adorent parler d'évaluation, celle de la technique managériale n'était pas vraiment à leur goût…

**Le travail sous haute tension – Risques industriels et perspectives syndicales dans le secteur de l'énergie, Desclée de Brouwer, Paris.*

Alors, puisque ça n'intéressait pas les directions, je suis allée voir les syndicats. C'est dans ce cadre que je suis entrée en contact avec des syndicats des IEG, qui m'ont aidé à mettre en place cette recherche.

LME : Votre regard sur la situation actuelle des IEG ?

AS : Depuis trente ans, les directions réorganisent de manière frénétique : c'est aujourd'hui encore le cas. Quel est le sens de cette frénésie de changement ? Je pense de plus en plus qu'il y a derrière tout ça des finalités plus politiques qu'économiques.

LME : Justement, vous constatez qu'un frein certain à l'égard du collectif est directement le fait des « nouvelles » méthodes managériales, et que « le désir [de socialité] résiste difficilement au rythme imposé, à la frénésie des restructurations, à l'isolement organisé, à la mobilité exigée, à l'interchangeabilité et à l'anonymat des salariés qui ne peuvent plus se projeter dans la durée ». Est-il déraisonnable de penser que ces nouvelles méthodes visent, peut-être, cet effet dont elles sont la cause ?

AS : J'ai résisté longtemps à cette interprétation parce que je me disais que ça faisait un peu « stratégie du complot »... Or à y repenser, cela n'a rien d'invraisemblable. Il est urgent pour les syndicats d'agir au niveau de l'organisation du travail, parce que c'est dans de petites choses, mises bout à bout, depuis une trentaine d'années, par petites touches successives, que l'on est parvenu à bouleverser l'univers du travail et à fragiliser dangereusement les collectifs de travail.

Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur : www.fnem-fo.org

« Il est urgent pour les syndicats d'agir au niveau de l'organisation du travail... »

FORUM Parole d'un militant

Énergie en France : un gouvernement désemparé

S'il est un domaine où cet état se manifeste, c'est bien celui de la politique énergétique, comme le montrent les déclarations de Mme ROYAL au Monde le 14 avril dernier. En contradiction avec la Loi de Transition Énergétique, elle annonce qu'aucune centrale nucléaire (hors Fessenheim) ne sera démantelée avant « arbitrages », pouvant intervenir en 2019.

La Loi prévoit de ramener de 80 à 50% la part de l'atome dans la production d'électricité en 2025.
Déjà en 2014, nous indiquions que cet objectif n'est pas réalisable.
Il s'agit de tenter d'instaurer de nouveaux rapports dans un domaine où la production nucléaire est reliée à un puissant secteur nationalisé.
Comme l'indique Denis BAUPIN (Europe Écologie Les Verts) « une histoire est en train de s'achever », cette déclaration se heurte aux rapports politiques et sociaux, incarnés par la Loi de Nationalisation de 1946.

Faire basculer l'énergie d'un pays dans de nouveaux rapports économiques, sociaux et industriels n'est pas simple. Le gouvernement, pourtant aidé par l'Union européenne, s'en montre incapable.

Le PDG d'EDF, dont la feuille de route prévoit à la fois de réduire de 30 % les émissions de CO2 et la production nucléaire (qui n'émet pas de CO2), s'en arrache les cheveux depuis plusieurs mois. C'est au tour du gouvernement.

Celui-ci veut remplacer le nucléaire par du renouvelable (solaire, éolien). L'ADEME va jusqu'à proposer une énergie 100 % renouvelable en 2050. Il s'agirait de couvrir le pays de 500 km2 de panneaux solaires et de 500 000 éoliennes (5000 aujourd'hui).

Démanteler simultanément 58 réacteurs nucléaires sur 20 ans est techniquement impossible. Les interconnexions de transport électrique sont inadaptées à la pénétration massive de l'éolien et du solaire sur le réseau. La nature de ces productions « volatiles » ne permet pas d'équilibrer ni de sécuriser le réseau. D'ailleurs, l'industrie française ne dispose pas de la maîtrise de ces énergies (85 % de la production, de la gestion et de l'emploi sont entre les mains de multinationales étrangères).

C'est sans compter la gigantesque casse sociale que cela occasionnerait. Aujourd'hui, aucun industriel du solaire/éolien (2,5 % de la production totale) n'applique à ses personnels le Statut des IEG, et n'en a pas l'intention. Sans parler des augmentations des coûts de l'Énergie pour les citoyens.

De plus, on attend encore les milliers d'emplois « verts » promis par Mme ROYAL. Au contraire, en 2016 on trouve davantage d'offres d'emplois dans la pose de climatiseurs que dans les projets d'énergie « verte ».

Seule une violente politique de décroissance, s'appuyant sur la désindustrialisation massive du tissu industriel et la destruction du système de production électrique, permettrait d'espérer atteindre de tels objectifs en 2050.

ADEME :
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

« A l'occasion des 70 ans de la Loi de Nationalisation de 1946, FO Énergie et Mines a publié un Livre Blanc de l'Énergie en libre accès sur le site de la fédération : www.fnem-fo.org. »

FORUM Courrier des lecteurs

Beaucoup de questions nous arrivent, c'est pourquoi une nouvelle rubrique voit aujourd'hui le jour dans le Mag de l'Énergie. Si vous aussi vous avez des questions, des réactions, n'hésitez pas à nous en faire part, nous mettrons tout en œuvre pour vous répondre :

courrier.lecteurs@fnem-fo.org

Fouad E. : Je travaille depuis 6 mois sur un plateau clientèle et suis régulièrement approché par des syndicats. Quel est réellement votre rôle ? J'ai l'impression que vous n'êtes que dans le conflit.

Le Mag de l'Énergie : Bonjour Fouad, les agents que nous représentons nous demandent de parler en leur nom. Ce qui nous mène à être souvent en opposition mais pas seulement : on cherche avant tout à construire. À côté de cela, nos militants assistent à des réunions avec les directions, négocient des accords… Nous sommes là avant tout pour veiller à tes intérêts personnels et professionnels. Souviens-toi de nous si un jour, tu as un problème !

Aurore C. : Le monde ne cesse d'évoluer, de plus en plus rapidement, mais vous vous attachez à un Statut vieux de 70 ans. Quel intérêt aujourd'hui ?

LME : Bonjour Aurore, ce n'est pas parce que le monde évolue que certains progrès nécessitent d'être abandonnés ! Ceux qui souhaiteraient sa disparition prétendent qu'il est obsolète, mais nous pensons au contraire qu'il constitue une révolution sociale qui mérite, d'ailleurs, de s'étendre à d'autres métiers moins favorisés que nous. Demande-toi : qu'est-ce que les directions te proposent à la place ? À qui cela profiterait-il de te faire perdre ces avantages ?

Militants - Adhérents

entre vous et nous un lien indissociable

FO la force syndicale

MACIF

partenariat@macif.fr

Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

PASSION SERVICE PUBLIC

Sauvegarde retraites : suite

Nos pensionnés continuent de subir les attaques de l'association Sauvegarde Retraites.

Cette association conteste toujours ouvertement l'existence des régimes spéciaux et vise, fondamentalement, à lutter contre l'image positive du régime collectif au profit d'une privatisation des caisses de retraite.

Nés en 1999, ses modes revendicatifs et ses affiliations permettent de l'envisager comme un organe idéologique, dont l'identité relève plus de la propagande que de la revendication politique de fond.

Une association néolibérale

À l'aune de l'an 2000, la propagande néolibérale à destination des classes moyennes s'intensifie. Elle tend à infuser dans la population un sentiment de méfiance à l'égard des services publics et des régimes spéciaux. Parmi les exemples emblématiques, la fameuse prime du charbon à la SNCF, disparue depuis 30 ans, est un pur fantasme propagé à dessein.

Sauvegarde Retraites est dans ce sillon culturel : l'association est un partenaire affiché d'une autre, Liberté Chérie, fondée par Édouard FILLIAS, également fondateur du parti Alternative Libérale (qui avait organisé la manifestation du 15 juin 2003 en faveur de la loi Fillon) : toutes ces structures participent du même élan néolibéral. Si du point de vue des convictions, la position de ces groupes d'influence est sans ambiguïté, leurs dénonciations sont en revanche contestables. Le montant maximum d'appel de leur cotisation relève du mécénat.

...qui, du néolibéralisme ou de l'héritage social de 1946, est le plus responsable de la crise des retraites en France ?

Les pensionnés des IEG « siphonnent » les caisses du privé ?

Pour rappel, l'attaque en règle de Sauvegarde Retraites à l'encontre de la CNIEG.

En 2012, l'Association a adressé un courrier aux retraités, leur apprenant que notre caisse avait dérobé 1,3 milliard à la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, autrement dit le régime général)... Suite à une question d'un député, le mauvais calcul a été démonté en règle par le Ministère des Affaires Sociales : la CNIEG a versé 3,060 milliards d'euros en 2005, correspondant à 40 % de la charge estimée, du fait de l'adossement, au Fonds de Réserve des Retraites (FRR).

À ce jour, cette somme qui a produit des intérêts est toujours intacte, le solde étant versé annuellement par la CNIEG à la CNAV (à hauteur de 322 millions pour 2015) jusqu'en 2025. Cette soulte versée par nos employeurs (qui correspond à 40 % + 20 annuités), a été décidée pour ne pas mettre en péril la trésorerie du régime général lors de l'adossement de notre régime de retraite dont l'impact financier a été calculé sur 25 années et représente 7,649 milliards d'euros (c'est que l'on appelle la soulte).

La convention CNIEG/CNAV, signée en 2005, stipule que les échanges entre les 2 régimes se font dans le cadre de la stricte neutralité financière.

Si nous devions 1,3 milliard d'euros, l'application de cette convention aurait obligé nos employeurs à verser cette dette. En aparté, il en est de même pour les 2 complémentaires que sont l'AGIRC et l'ARRCO, une convention qui a été signée en 2005, reprend également les termes « neutralité financière » au niveau des échanges. Il n'y a pas eu de soulte versée comme avec le régime général. Le passif a été réglé au départ et ces 2 complémentaires participent au financement de nos retraites avec un taux de recouvrement définitif fixé dès 2005 (différent entre l'AGIRC et l'ARRCO). On peut dire que notre régime de retraite n'est aucunement responsable de leurs déboires financiers.

La neutralité financière de la CNIEG par rapport à la CNAV est donc une réalité, à laquelle il faut ajouter les quelques 100 millions/an versés par notre caisse à plusieurs régimes déficitaires au titre de la solidarité interrégimes : malgré cela, Sauvegarde Retraites nous apprend sur son site que « la plupart des régimes spéciaux – IEG, SNCF, RATP, etc. sont de plus en plus financées par un siphonnage savamment orchestré des caisses de retraite du privé ». Fantasme ou mensonge assumé ? La question reste ouverte.

Il paraît peu probable que ces quelques vérités puissent ramener l'association à un peu plus de bonne foi. FO pose cependant la question à ses responsables : qui, du néolibéralisme ou de l'héritage social de 1946, est le plus responsable de la crise des retraites en France ?
Nous demeurons ouverts aux échanges sur cette question. Si cette association est certaine de ses sources et dans sa recherche de la vérité, pourquoi n'a-t-elle pas répondu à notre invitation d'un débat public contradictoire ?

> « Notre caisse de retraite est bien gérée même si la vigilance s'impose. »

PASSION SERVICE PUBLIC

Brèves Infos

Précision sur les frais d'obsèques CAMIEG

Une allocation de participation aux frais d'obsèques est versée à l'ouvrant droit pour un ayant droit qui est pris en charge totalement par la CAMIEG ou pour la partie complémentaire. Cette allocation est versée sur demande après avoir rempli le formulaire que vous trouverez sur le site CAMIEG. Si problème, n'hésitez pas à nous appeler.

Déduction de 10 % sur les pensions et retraites pour la déclaration 2016

Pour faire taire ceux (y compris parmi les parlementaires) qui colportent que, nous les Retraités, déduisons des frais professionnels.
Les titulaires de pensions et rentes à titre gratuit ne bénéficient pas de la déduction forfaitaire pour frais professionnels pour ces revenus comme on l'entend dire à tort, mais d'un abattement spécifique de 10 % qui vise à compenser les écarts dans les déclarations de revenus entre salariés et non-salariés (c'est Giscard d'ESTAING ministre des Finances qui l'a instauré en 1975).

Sont notamment comprises dans cette catégorie les pensions de vieillesse et de retraite et les pensions alimentaires et assimilées.

Cet abattement est compris entre un minimum de 379 € et un plafond de 3 711 €. Attention le plafond s'entend par foyer fiscal tandis que le minimum est appliqué pour chaque titulaire de pension.

BRÈVES

28 avril 2016 : journée de grève interprofessionnelle contre le projet loi « travail »

Depuis mars dernier, nombreuses sont les mobilisations pour le retrait du projet de Loi Travail : socialement régressif, économiquement pervers et irrespectueux des modalités de la République sociale. D'abord et avant tout par une politique publique « d'intelligence économique » déployée en amont du cadre judiciaire et non par des menaces sur les droits fondamentaux et la liberté syndicale. Le 28 avril dernier, a été une réussite avec plus de plusieurs centaines de milliers manifestants sur toute la France.

Encore des économies à faire sur la santé

En avril, le gouvernement a décidé de diminuer d'encore 1 milliard d'euros les dépenses de santé. Au même moment, le Comité de suivi de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) communiquait sur la très difficile tenue de l'objectif 2016, et donc de son probable dépassement. Or, le réseau de l'Assurance maladie doit mettre en place cette année la Protection Universelle Maladie (PUMa), dispositif compliqué à mettre en œuvre compte tenu des moyens humains et financiers actuels. Ces nouvelles restrictions budgétaires vont accroître les difficultés de gestion des Caisses d'Assurance Maladie, des hôpitaux publics, des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Source : Confédération FO

UCR FO : Non aux reculs sociaux

Le Comité exécutif de l'UCR-FO réaffirme avec force sa détermination à soutenir les revendications FO des salariés, actifs ou chômeurs, des jeunes et des retraités qui se sont exprimés lors des mobilisations en mars et avril derniers. Le projet de loi « visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs », s'inscrit en l'aggravant dans ce même processus de démantèlement des droits sociaux acquis par les travailleurs salariés depuis plus de 100 ans, via la remise en cause du Code du travail et des conventions collectives. Pour l'UCR-FO, ce projet de loi n'est Ni négociable Ni amendable.

Source : Confédération FO

Handicap ACCESSIBILITÉ : l'accès à tout pour tous

L'accessibilité est l'affaire de tous. Elle concerne tous les domaines de la vie sociale et professionnelle. Comprendre les problématiques auxquelles sont confrontés les salariés en situation de handicap, ainsi que leurs familles, nécessite d'aller au-delà du seul symbole que représente le fauteuil roulant, les types de handicaps étant très nombreux. FO Énergie et Mines s'attache à faire appliquer l'accessibilité sous toutes ses formes, à développer les moyens d'accompagnement humain des salariés RQTH et des parents d'enfants handicapés. Sans accessibilité, ni intégration ni inclusion ne sont possibles.

Prélèvement à la source : une réforme garnie de faux-semblants

Le gouvernement a présenté officiellement en mars dernier le projet de Prélèvement À la Source (PAS) de l'impôt sur le revenu. Un projet de réforme annoncé en juin 2015 par le chef de l'État. Prévu dès ce printemps, dans le cadre du collectif budgétaire, le débat parlementaire sur cette réforme vient toutefois d'être repoussé à l'automne, inséré au projet de loi de finances pour 2017... FO reste vigilant et attend l'annonce d'un dispositif qui limiterait l'optimisation fiscale sur 2017.

Source : Confédération FO

IdCP

Prévoyance complémentaire

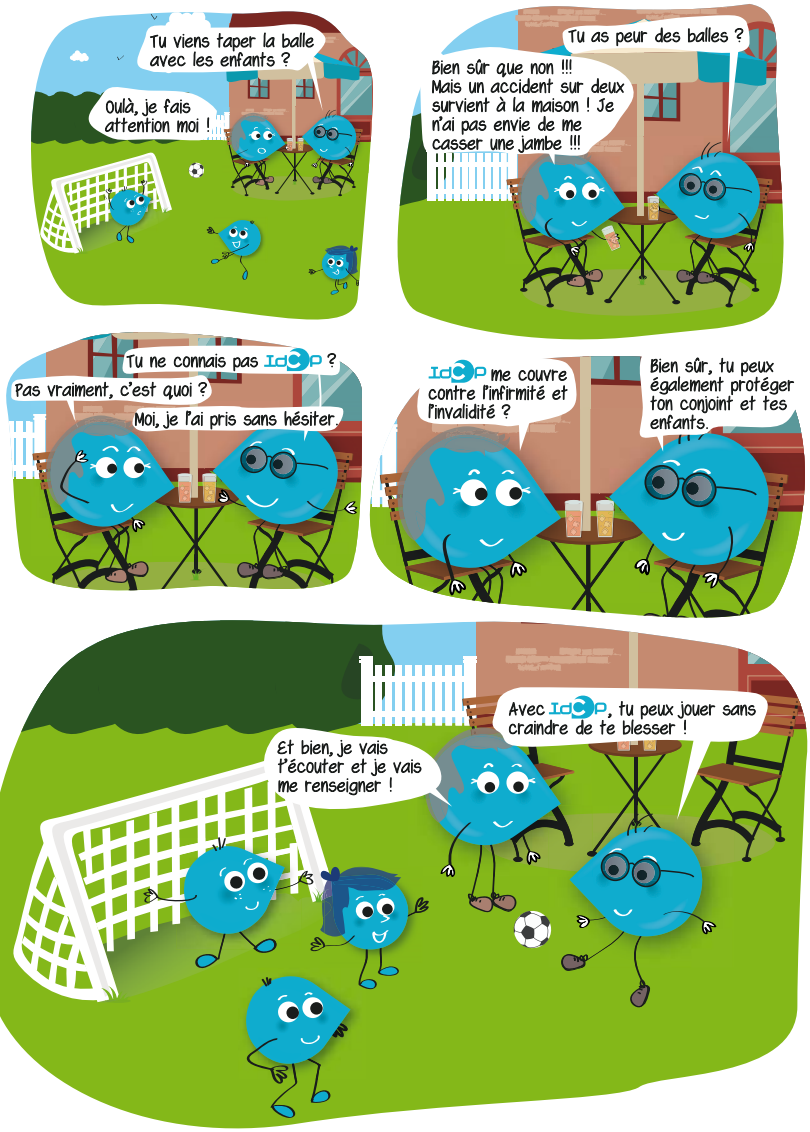

Pour obtenir des informations

N°Vert 0 800 00 50 45

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.ccas.fr (rubrique : espace Activ')

LA SOLIDARITÉ, C'EST NOTRE PROTECTION

activités sociales de l'énergie

Découvrez et jouez au jeu IDCP sur votre smartphone

Android

iOs

PREVERE - RCS PARIS 453 353 716 - Code APE 6622Z - N°ORIAS 07 004 210, sous le contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue de Taitbout, 75436 PARIS CEDEX 09)

Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08 - Tél. : 01 44 56 77 77 - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout - 75009 Paris
Les produits d'assurances distribués sous la marque Gan Eurocourtage via les courtiers sont ceux de Groupama Gan Vie

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

IL EXISTE UNE FLEUR QUI PRODUIT DE L'ÉLECTRICITÉ

Avec la smartflower™ POP, commercialisée par EDF ENR en France, chacun peut devenir acteur de sa propre énergie. En suivant la course du soleil, cette fleur, aux pétales photovoltaïques, peut alimenter un foyer de 4 personnes* tout au long de l'année.

Notre avenir est électrique. Et il est déjà là.

edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

*** soit 3 400 kWh par an à Lyon (hors eau chaude et chauffage).**

EDF 552 081 317 RCS Paris, 75008 Paris – Photo : Laurent Chéhère. Image non contractuelle.